

Les promoteurs du 1420 boul. Mont-Royal ont demandé une modification au règlement de zonage afin d'autoriser les usages « restaurant » et « salle de réception » de 800 personnes. Ces usages n'ont pas leur place dans un quartier résidentiel tranquille comme le nôtre. Il serait inapproprié d'autoriser un tel changement de zonage dans le contexte d'un projet privé.

Mason Poplaw